



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aliments pour animaux

Question écrite n° 1178

Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés rencontrées par la filière française de déshydratation de la luzerne. La luzerne déshydratée constitue une alternative à l'importation américaine de tourteau de soja, substitut désormais évident aux farines animales pour l'alimentation du bétail. Elle offre aux consommateurs davantage de garanties de traçabilité et n'existe pas sous forme OGM en Europe. Du fait de ces nombreux atouts reconnus, la production européenne de luzerne est désormais bien insuffisante face à la demande. Or la pérennité de cette activité est remise en question tant par la politique protectionniste américaine, et ses conséquences à venir sur les marchés de protéines végétales, que par la lourdeur de la fiscalité nationale. Il lui demande s'il entend venir en aide à cette production.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la revue à mi-parcours, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a rappelé l'attachement de la France à une politique agricole commune forte qui respecte le calendrier arrêté à Berlin. La Commission européenne propose de mettre en oeuvre une réforme profonde de la politique agricole commune (PAC) dès maintenant. Il a été souligné tout particulièrement qu'il n'est pas possible de définir l'avenir de la PAC en quelques semaines pas plus qu'on ne la change tous les trois ans. Plus particulièrement, dans le secteur de la déshydratation de la luzerne, la Commission européenne introduit une modification radicale avec une baisse de moitié de l'aide aux fourrages déshydratés pour la ramener de 68,83 à 33 EUR/tonne. Une aide à la surface découplée, qui devrait être versée aux agriculteurs, tempérerait certes cette baisse. Il n'en demeure pas moins que l'industrie de la déshydratation serait pénalisée. Dès lors aucun élément du nouveau régime d'aide aux fourrages séchés proposé par la Commission européenne ne correspond aux intérêts de la France. L'enjeu qui s'attache à la filière de déshydratation, pour l'approvisionnement de la France en protéines végétales et pour la contribution du secteur au développement économique et au maintien de l'emploi en zone rurale, est clairement mesuré. En outre, aucune proposition n'est faite pour conforter le rôle positif joué par les cultures riches en protéines, alors que les accords de Berlin en 1999 invitaient la Commission à faire preuve d'une vigilance particulière sur ce point. Au contraire, le projet, s'il était appliqué, fragiliserait une source d'approvisionnement en protéines végétales déterminante pour l'élevage national. C'est un motif supplémentaire de réserve, qui vient s'ajouter aux critiques déjà adressées au plan général au projet de la Commission.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric de Saint-Sernin](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1178

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2722

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 3995